

04/04/2023

N : 2023-5356  
O : Nathalie Escarpit  
C : Pascal Brajoux



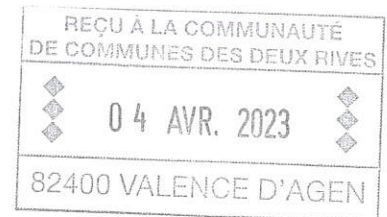
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Montpellier, le 03 Avril 2023

Affaire suivie par : Kévin HIDALGO  
DREAL-Direction de l'Aménagement  
kevin.hidalgo@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 04 34 46 65 31



Monsieur le Président,

Le 05 janvier 2023, la DREAL Occitanie a réceptionné l'arrêt de votre projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) tel que voté lors du conseil communautaire du 05 décembre 2022.

Ce document avait fait l'objet d'un premier avis favorable du bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de juin 2020 assorti de trois réserves :

1. Établir un diagnostic foncier qui est un document obligatoire,
2. Développer davantage la production de logements sociaux, notamment en faveur des publics spécifiques et précaires,
3. Diversifier le mode d'urbanisation et les formes urbaines, en favorisant la réhabilitation de l'existant et la production de logements de petites typologies.

Vous avez souhaité retravailler le document pour prendre en compte ces réserves.

Ce travail a permis, outre la prise en compte des réserves, des améliorations significatives en matière de consommation d'espace grâce à meilleure mobilisation des espaces déjà urbanisés au profit des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Lors du bureau du CRHH en date du 28 mars 2023, le PLUI-H établi par votre communauté de communes a de nouveau été présenté et fait l'objet d'échanges avec les membres du bureau.

**À l'issue, un avis favorable à l'unanimité a été exprimé par le bureau du CRHH.**

Monsieur Jean-Michel BAYLET  
Président la Communauté de Communes des Deux Rives  
2 rue du Général VIDALOT  
82403 VALENCE d'AGEN CEDEX


04/04/2023

N : 2023-5356  
O : Nathalie Escarpit  
C : Pascal Brajoux

Par ailleurs, il a été convenu, comme cela se pratique habituellement, que la collectivité revienne en bureau du CRHH dans trois ans pour présenter le bilan à mi-parcours quant à la bonne mise en œuvre de son programme local de l'habitat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Le directeur de l'aménagement  
de la DREAL Occitanie



Signature numérique  
de Nicolas RASSON  
nicolas.rasson  
Date : 2023.04.03  
17:15:34 +02'00'

Nicolas RASSON